

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Lundi 13 juin 2022
Commune de CRESSONSACQ

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres présents : 8

Convocation du 30 mai 2022

Réunion du lundi 13 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 13 juin, à 18 h 30 le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la Présidence de Monsieur Hubert DOISY, Maire

Etaient Présents : Madame ALEXANDRE Elise, Madame LECOINTE Delphine, Madame VEKEMAN Noémie, Madame PARIGOT Marianne, Monsieur GROHE Jean-Pierre, Monsieur MORET Régis, Monsieur GRIMAUX Stéphane.

Absents excusés : Monsieur LAMARRE Michel, Monsieur MERMOUX Cédric (pouvoir Madame LECOINTE Delphine), Monsieur, D'AMBRAS Jérémy (pouvoir Madame LECOINTE Delphine).

Secrétaire de séance : Madame LECOINTE Delphine

Après lecture du compte rendu de la séance du 4 avril 2022, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1).MONTANT DES SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS. 2022-06-13-22

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de voter les montants des subventions accordées aux différents organismes. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont adopté à l'unanimité les sommes suivantes :

- C.A.U.E : 150.00 €
- Ciné Rural : 300.00 € (en attente confirmation de continuité)
- Picardie Mémoire : 200.00 €
- Secours Catholique : 100.00 €
- UMRAC : 100.00 €
- Association Au Gré du Sacq : 1000.00 € (en attente confirmation de continuité)

Monsieur le Maire a tous pouvoirs pour l'application de cette délibération.

2).CONTINUITÉ DU CINÉ RURAL

Il est rappelé à l'assemblée que le Ciné Rural était jusqu'à maintenant géré par l'association « Au Gré du Sacq » composée de bénévoles. Aujourd'hui un manque de volontaire se fait sentir et il n'y a personne pour encadrer cette manifestation. Toutefois, avec l'opportunité des nouvelles arrivées dans le village, il est sage de patienter et de remettre la question à un prochain ordre du jour.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité l'attente d'une prochaine réunion pour décider de la continuité du Ciné Rural.

3).NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL. 2022-06-13-23

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les nouvelles obligations de l'organisation du temps de travail qui précise que pour un temps complet de 35 heures hebdomadaire, la quotité annuelle est de 1607 heures. Pour le secrétariat, il est bien entendu que ce temps est rapporté au prorata de la durée hebdomadaire. Afin d'être en accord, avec cette règle en vigueur au sein de la fonction publique territoriale, il est demandé à l'assemblée d'en délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité d'approuver la nouvelle organisation du temps de travail et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

4).AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES DU SECRÉTARIAT. 2022-06-13-24

Il est proposé à l'assemblée de bien vouloir augmenter de 3 heures le nombre d'heures du secrétariat afin d'éviter l'engorgement de dossiers à traiter. En effet, à l'arrivée de la secrétaire intercommunale en août 2015, ce temps de travail avait été réduit de 28 heures à 14 heures afin qu'elle ne dépasse pas la durée hebdomadaire autorisée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité cette proposition et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

5).DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE Z290. 2022-06-13-25

Suite à la délibération en date du 4 avril dernier n° 2022-04-04-17, approuvant la désaffectation d'une partie des parcelles Z 282 et Z296, pour une surface égale à 7.49 m² (1.44 l X 5.20 L) il convient de déclasser cette parcelle issue du domaine public afin qu'elle passe dans le domaine privé de la commune. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité de constater le déclassement d'une partie de la parcelle issue du domaine public afin de l'intégrer au domaine privé de la commune, ils donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour entériner cette délibération et pour toutes démarches afférentes.

6).AUTORISATION BORNAGE ACQUEREUR PARTIE DE LA PARCELLE Z290. 2022-06-13-26

Monsieur le Maire explique que suite à l'accord de déclassement de cette parcelle, un nouveau bornage est obligatoire et l'acquéreur se propose de l'effectuer à sa charge. Toutefois, une délibération reste impérative.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la prise en charge du bornage par l'acquéreur et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

7).ACHAT DE TERRAIN POUR ÉLARGISSEMENT DU FOSSÉ RUE DU BOIS. 2022-06-13-27

La propriétaire du terrain situé au bout de la rue du Bois vend la bande nécessaire à la commune au prix de 10 € 00 le. mètre carré, soit un total de 7 000 € 00 hors frais de notaire. Pour la bonne évacuation des eaux dans cette rue, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté à l'unanimité cette proposition et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

8).DIVERS

Rappel : à la demande de l'assemblée, Monsieur le Maire explique à nouveau que la fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisée, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante. Cette limite est de 7.5% maximum.

Les membres du Conseil Municipal remercient Monsieur GROHE Jean-Pierre pour son travail relatif à la mise aux normes des bouches incendies. Les vérifications ont été faites par la société SAUR. Un déplacement de la bouche incendie de l'église sera réalisé prochainement.

Les membres du Conseil Municipal demandent l'intervention de la société SAUR pour terminer le bitume de la route située rue du Moulin.

Monsieur le Maire explique qu'il est en attente du devis de la société LABBE pour le marquage au sol du carrefour de la D36 / D37 (mise en service des panneaux STOP).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un virement de crédit du chapitre 2152 vers le chapitre 2051 de 530.00 € (Abonnement de 3 ans et demi de PanneauPocket).

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 1^{er} juillet 2022, il y a mise en place du procès-verbal en remplacement du compte rendu de séance. Le procès-verbal sera affiché et envoyé par courriel au membres du Conseil Municipal. Toutefois, c'est délibération n'étant pas mentionné à l'ordre du jour, il sera nécessaire d'en débattre lors de la prochaine séance.

Sur la demande d'élus, il est demandé l'augmentation du montant de la location de la salle communale de 70.00 € à 100.00 € à compter des prochaines réservations.

Cette question n'étant pas inscrite à l'ordre du jour, la délibération sera prise lors de la prochaine séancess.

Le 18 juin 2022 : à la suite de la commémoration de la cérémonie des Tirailleurs Sénégalais , un vin d'honneur sera proposé à la salle communale .

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur l'évolution des subventions. Il est dans l'attente du devis relatif à la porte de l'atelier.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent la mise en place d'un city stade sur la commune. Monsieur le Maire va se renseigner sur le montant des subventions qui pourraient être accordées, et faire établir des devis.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 5 septembre prochain.

La séance est levée à 20 h 00.